

Des violences auxquelles il faut faire face

L'association Autonomie Grand ouest assure des soutiens divers, notamment juridique, à ses adhérents, composés de personnels de l'Education nationale et de professionnels en contact avec les enfants et les adolescents. Il s'agit d'aider ces adultes victimes d'agressions, de diffamations, d'accidents professionnels, de menaces, de harcèlement, etc...

Apporter son aide à des professionnels de toutes sortes qui ont pour point commun d'être en lien avec des élèves, enfants et des adolescents, c'est l'objectif de l'association Autonomie Grand Ouest créée en 1907.

Extrait de l'Echo Républicain, cette reprise d'article raconte la mésaventure d'un des adhérents de nos Autonomie.

Ancienne professeure des collèges et lycées, Corinne 62 ans, a fait appel cette association lorsqu'elle a subi des violences de la part d'une élève

« J'ai été menacée et insultée avant d'être frappée au visage », confie-t-elle. Derrière ses mots, l'émotion perce dans la voix de la récente retraitée, comme un sentiment de blessure toujours bien ancrée.

« Un jeudi, en classe, une élève s'est servie de son téléphone portable », raconte-t-elle avant de marquer un temps d'arrêt. Elle reprend : « Nous avons la trouille de nous faire filmer ou d'être enregistré en classe. C'est une peur des enseignants ».

Depuis plus de dix ans, Corinne avait mis en place une règle stricte durant ses cours.

Le téléphone devait être posé sur la table, en mode avion ou éteint. L'enseignante appliquait aussi cette consigne. Parfois, certains élèves manipulaient leur téléphone, mais la professeure rappelait vite la règle.

Une nouvelle élève de 17 ans est arrivée en classe. Les consignes lui ont été expliquées. Une semaine plus tard, assise en classe, elle utilise son portable.

L'enseignante lui demande de le reposer. L'élève bougonne, puis obéit. Elle le reprend deux minutes plus tard.

Corinne lui rappelle le règlement intérieur de l'établissement : *« Elle ne me prend pas au sérieux. Je lui demande de sortir son carnet de correspondance pour lire le paragraphe sur le téléphone ».* Mais l'élève n'a pas son carnet.

Insultée et frappée au visage en classe par une adolescente

L'enseignante récupère le carnet d'un autre élève et lit le paragraphe : *« Et là, j'entends, « fille de pute ».* Corinne demande à l'adolescente de répéter. L'élève réitère l'insulte à haute voix et ajoute : *« J'aurai ta peau ».*

La professeure l'informe qu'elle va confisquer le portable. L'adolescente répète son insulte et ajoute : *« T'es qui toi pour me parler comme ça ? »*

Corinne s'approche pour saisir le téléphone mais l'élève s'y oppose. Son enseignante lui ordonne de quitter la classe sur-le-champ dans le silence total de la classe, médusée. En réponse, elle reçoit une nouvelle salve d'injures. Elle pose ses mains sur les épaules de l'élève assise pour l'inciter à se lever : *« J'ai reçu un coup de poing au visage qui m'a projetée en arrière ».*

L'élève s'avance vers la professeure. Les filles de la classe font bloc, la repoussent vers le fond de la salle et la maintiennent. *« J'étais choquée »,* soupire l'enseignante. En quittant la salle, escortée par des adultes de l'établissement, l'adolescente bouscule Corinne avec son sac à dos : *« J'allais tomber mais je me suis rattrapée à une table ».* L'adolescente ferme la porte contre le visage d'un autre adulte de l'établissement. Elle est exclue.

Corinne porte plainte contre cette élève qui avait commis des faits similaires dans un autre établissement.

Après sa garde à vue, elle est jugée, en état de récidive, et condamnée à six mois de prison avec sursis. Au début, l'enseignante refuse de se mettre en arrêt de travail : *« Je voulais parler avec mes élèves de ce qui s'était passé ».*

Cette situation génère des souffrances et des angoisses perdurent : *« J'ai sombré. J'étais sous antidépresseurs. J'ai consulté un psychologue ».* Son arrêt pour accident professionnel dure deux mois mais elle garde un taux d'invalidité constant de 8%.

Le retour en classe s'avère compliqué pendant un an. Les séquelles sont présentes au quotidien : *« J'avais peur, je ne m'approchais plus des élèves. C'était difficile d'établir de la discipline en classe. Dans la rue, je contournais les groupes d'adultes ou de jeunes. Je suis devenue très sensible, il m'arrivait de pleurer ».*

Soutenue par son chef d'établissement et ses collègues, Corinne trouve un autre réconfort auprès de l'Autonomie. *« Je n'avais jamais eu recours à cette association. Il a fallu ma fin de carrière pour la solliciter. Les bénévoles, que je ne connaissais pas, ont fait preuve d'une très grande écoute. J'ai reçu de très nombreux conseils sur des thèmes variés, liés à mon travail ».*

Corinne est défendue par l'avocat de l'Autonomie lors de la procédure judiciaire.

L'enseignante se soumet à diverses expertises sur son état de santé. A l'issue, l'élève est condamnée au civil à des dommages et intérêts.

« J'avais peur, je ne me rapprochais plus des élèves »

Aujourd'hui retraitée, Corinne reconnaît : *« Il y a toujours eu entre 5 et 10% d'élèves compliqués dans une classe. Mais la nature des conflits a changé. Avant, c'était de l'impolitesse, facile à recadrer. Aujourd'hui, on fait face à des violences verbales inouïes ».*

Elle raconte que les dérives ont commencées en 2010, puis se sont accélérées après la crise du Covid : *« Avant on réglait le problème en interne, entre moi, l'élève, le conseiller principal d'éducation et le principal. Aujourd'hui, certains parents défendent leurs enfants même si ces derniers sont en tort ».*

Cette ambiance parfois délétère nécessite une nouvelle manière d'aborder les conflits afin qu'ils ne dégèrent pas : *« On ne discute pas avec les parents devant l'établissement, et des témoins. On invite tout le monde à se rendre dans une classe, à s'asseoir et à discuter, pour apaiser les tensions ».* Et pour éviter un dérapage, l'enseignant est toujours accompagné d'un autre collègue.

L'Autonome Grand Ouest au sein de l'Union des Autonomes est une association.

Depuis 1907, ce statut associatif lui permet d'agir sur plusieurs fronts là où souvent des assurances ne peuvent ni de doivent aller :

- Ecoute très rapide à notre adhérent/e (juridique, pédagogique),
- Conseil d'urgence visant à agir au plus vite (posture, réaction vis-à-vis des parents d'élèves, collègues),
- Conseils de fond visant à pacifier si possible la situation,
- Mise en œuvre si besoin d'une action juridique à l'aide de nos avocats,
- Proposition d'un soutien psychologique d'urgence,
- Contact téléphonique ou en rendez-vous, avec l'adhérent tout au long du suivi de l'affaire.

Nos adhérents défendus pour des raisons très variées

L'Autonome Grand Ouest agit pour défendre ses adhérents dans des domaines très divers.

Nos adhérents sont :

Des animateurs, des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques, des auxiliaires de puériculture, des chauffeurs de bus scolaires, des chefs d'établissement, des contractuels, des documentalistes, des IEN, des conseillers principaux d'éducation, des éducateurs, des employés de vie scolaire, des enseignants (titulaires et stagiaires), des ATSEM, des gestionnaires, des infirmières et médecins scolaires, du personnel communal en présence d'enfants, du personnel administratif et des écoles de musique, des psychologues scolaires, des responsables de centre de loisirs et de crèches, des secrétaires de collège et de lycée, des vacataires, des services civiques, des agents ATSS, etc...

De très nombreux dossiers

L'Autonome Grand Ouest intervient auprès des adhérents pour des accidents professionnels, des actes de vandalisme, des agressions, des altercations, des calomnies, des consultations juridiques, des dénonciations, des diffamations, des dommages aux biens, des gestes malheureux, du harcèlement, des insultes, des casses de lunettes ou d'appareils, des maladies professionnelles, des difficultés entre personnels, des menaces, des mises en cause, un dépôt de plainte, des victimes de réseaux sociaux, des rumeurs, des voies de fait...

Les agressions, les diffamations et les insultes figurent en tête de liste des dossiers traités. Mais la diffusion d'images sur les réseaux sociaux prend un essor considérable.

Chaque année l'Association reçoit des centaines d'appels et de contacts.

Beaucoup d'adhérents appellent dans l'urgence d'une situation, soit au siège soir sur le numéro de portable d'urgence.

Un conseil individualisé une écoute traités confraternellement par des collègues aguerris et bénévoles ou par nos assistants, positionne notre Association dans un monde d'humanité.

**Adhérez dès aujourd'hui pour vous protéger,
protéger solidairement les personnes en charge d'éducation.**

Une question, un conseil, contactez l'Autonome Grand Ouest

23, rue Louis Gain – 49100 ANGERS

☎ **02.41.88.75.55** ou **06.48.20.15.41 - 24/24 - 7/7**

✉ autonome-grandouest@orange.fr / site : <https://autonome-grandouest.fr/>



Solidairement faisons que demain soit un jour serein

Adhérez si vous ne l'avez pas encore fait !

- Sur le site – par retour du bulletin joint

